Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 035-213502396-20251208-D2025109B-DE

Retiers

REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 08 DÉCEMBRE 2025

Date de Convocation : 02/12/2025

Mise en ligne le 09/12/2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 24
Présents : 20
Votants : 22
Quorum : 13

L'an deux mille vingt cinq
Le lundi 08 décembre à 20 heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Thierry RESTIF, Maire

PRESENTS : M. RESTIF, M. BLANDIN, Mme ROLLAND, M. LUGAND, Mme RUPIN, M. AUBRÉE, Mme THÉBAULT, M. LE VERGER, Mme BLANCHARD, M. BOUÉ, M. BRÉAL, M. CARRÉ, Mme DELONGLÉE, M. DESMOTS, Mme FERRÉ, M. GUIBERT, Mme LEGRAND, Mme MONHAROUL, Mme PEZON, Mme PORAS

EXCUSÉS : Mme PÉRON, M. AUBIN, M. DOUARD, M. LECELLIER

POUVOIRS : Mme PÉRON donne pouvoir à M. BLANDIN
M. LECELLIER donne pouvoir à M. LUGAND

SECRÉTAIRE M. BLANDIN est nommé secrétaire de séance.

Les membres du Conseil municipal reconnaissent que les convocations ont été régulières et qu'une note de synthèse était bien annexée aux convocations.

2025-109 – Environnement – SMICTOM – Présentation du rapport d'activité 2024

Monsieur LE VERGER, adjoint en charge de l'espace rural et de l'environnement donne lecture du rapport suivant :

Rapport :

Conformément aux articles L2224-1 et D2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire présente au conseil municipal, ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.
Ce rapport comporte des indicateurs techniques et financiers relatifs à la collecte des ordures ménagères résiduelles, au tri sélectif, aux déchetteries, aux lieux de traitement...

Ce rapport, établi dans les 6 mois de la clôture de l'exercice, doit contribuer à mieux connaître et faire connaître, les conditions techniques et économiques dans lesquelles le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés s'exécute.

Le SMICTOM (Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et Tri des Ordures Ménagères) Sud Est 35 gère la compétence déchets pour les communautés de Vitré Communauté, Roche aux Fées Communauté et Pays de Châteaugiron Communauté, soit 67 communes. Son territoire s'étend sur 1 500 km² et compte 139 162 habitants.

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 035-213502396-20251208-D2025109B-DE

M. LE VERGER présentera à l'assemblée le rapport annuel 2024 du SMICTOM dont le contenu et la diffusion réglementaire sont définis dans le décret d'application du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Ceci exposé,

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré, par vote à l'unanimité des suffrages exprimés :

Prend acte du rapport d'activité 2024 du SMICTOM

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Maire

Thierry RESTIF

Le secrétaire de séance

Bertrand BLANDIN

MAIRIE de RETIERS
Ille-et-Vilaine